

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00800 Numéro SIREN : 804 371 078 Nom ou dénomination : A DEUX ON VOIT MIEUX
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt 9508

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

A DEUX ON VOIT MIEUX

8 rue Pacatte
54300 Lunéville

V/REF :

N/REF : 2014 B 800 / 2019-B-9508

Le greffier du tribunal de commerce de Nancy certifie qu'il a reçu le 13/11/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

A DEUX ON VOIT MIEUX

Société par actions simplifiée à associé unique

8 rue Pacatte

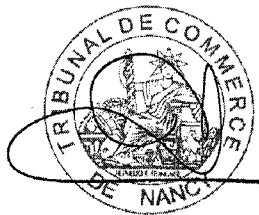
54300 Lunéville

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-9508 le 27/11/2019

R.C.S. NANCY 804 371 078 (2014 B 800)

Fait à NANCY le 27/11/2019,

LE GREFFIER ASSOCIE



①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise		A DEUX ON VOIT MIEUX		
Adresse de l'entreprise		8 RUE DE LA PACATTE 54300 LUNEVILLE		
SIREN		8 0 4 3 7 1 0 7 8		
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		
Durée de l'exercice précédent*		1 2		
		REQU LE 13 NOV. 2019 G.T.C. NANCY		
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8		
		Net 3		
ACTIF				
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial *			
	Autres *	014	016	
		3 967	3 967	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	24 553	13 291	11 262	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
	Total I (5)	044	048	
		28 520	17 258	
			11 262	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances Clients et comptes rattachés *	068	070	
	(2) Autres* (3)	072	074	
		1 403	1 403	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
		41 396	41 396	
	Charges constatées d'avance*	092	094	
		290	290	
	Total II	096	098	
		43 089	43 089	
	Total général (I + II)	110	112	
		71 609	17 258	
			54 351	
PASSIF				
			Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	500	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	45 515	
	Résultat de l'exercice	136	(13 598)	
	Provisions réglementées	140		
		Total I	142	32 417
		Provisions pour risques et charges	Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	10 859	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 435	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	5 632	
		9 639		
	Produits constatés d'avance	174		
		Total III	176	
			21 933	
	Total général (I + II + III)	180	54 351	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

certifié conforme
par le président

AS

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en listé)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A DEUX ON VOIT MIEUX**Néant ☐ ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 2 1 2 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		au titre de l'IR		018		3	1	1	2	2	1	0	1	8	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209			210	8 958								
		Services*			215			214								
						217			218	25 828						
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222									
	Production immobilisée*						224									
	Subventions d'exploitation reçues						226									
	Autres produits						230									
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	34 786								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	239								
	Variation de stock (marchandises)*						236									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240	64								
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	16 023								
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		261		244	482								
	Rémunérations du personnel*						250	17 982								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	8 039								
	Dotations aux amortissements*						254	5 160								
	Dotations aux provisions						256									
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259				262									
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260													
Total des charges d'exploitation (II)							264	47 989								

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	270	(13 203)
Produits exceptionnels (IV)			294	395
Charges exceptionnelles (VI)			290	
	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		
Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

B — RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	314	13 598
----------------------------	--	-----	-----	--------

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	249		
Déductions	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	328		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	330		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	332		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		
	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		
	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		
	ZRR (44. quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
Dont divers	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345		
	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		
	Créance due au report en arrière du déficit	346		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURSBénéfices col. 1
Déficit col. 2

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	352	354	13 598
	Déficits antérieurs reportables : *	356		
	dont imputés sur le résultat :		360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITSBénéfices col. 1
Déficit col. 2

		370	372	13 598
--	--	-----	-----	--------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

certifié conforme
par le président

Se

AS

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise A DEUX ON VOIT MIEUX

[illegible]

certifié conforme
par le président

SE

AS

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD

Désignation de l'entreprise A DEUX ON VOIT MIEUX

[illegible]

SE AS

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD2019

Désignation de l'entreprise : A DEUX ON VOIT MIEUX										Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	3 967	412		414		416	3 967		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	22 680	462		464		466	22 680		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 873	472		474		476	1 873		
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490	28 520	492		494		496	28 520		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	3 967	502		504		506	3 967		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	7 573	552	4 536	554		556	12 109		
	Autres immobilisations corporelles	560	558	562	624	564		566	1 183		
	TOTAL	570	12 098	572	5 160	574		576	17 258		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme 19% ⑥ 15% ou 12,8% ⑦ 0% ⑧					
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591				
TOTAL					596	585	597	599			

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

certifié conforme
par le président

S AS

Désignation de l'entreprise : <u>A DEUX ON VOIT MIEUX</u>						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860	13 598				
Total des déficits restant à reporter		870	13 598				
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	1 030
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

certifié conforme
par le président  AS

Désignation de l'entreprise : A DEUX ON VOIT MIEUX		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Certifié conforme
par le président *Se AS*

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 0 4 3 7 1 0 7 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A DEUX ON VOIT MIEUX

ADRESSE (voie) 8 RUE DE LA PACATTE

CODE POSTAL 54300

VILLE LUNEVILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SERGENT Prénom(s) ARNAUDNom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 500Naissance : Date 10041964 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 6 Voie RUE EMILE COLIN

Code Postal 54300 Commune LUNEVILLE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certifié conforme
par le président



AS

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 0 4 3 7 1 0 7 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A DEUX ON VOIT MIEUX

ADRESSE (voie) 8 RUE DE LA PACATTE

CODE POSTAL 54300

VILLE LUNEVILLE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Certifié conforme
 par le président 

AS

SASU A DEUX ON VOIT MIEUX

8 RUE PACATTE 54300 LUNEVILLE SIREN 80437107800010

Société par actions simplifiée à associé unique

Date immatriculation RCS 08-09-2015

Capital social 500,00 €

ANNEXE METHODES COMPTABLES

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Aucun fait significatif n'est à signaler pour cet exercice. Exercice de 12 mois

REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires : néant

En application de l'article L123-16-1 du Code de commerce modifié par l'Ordonnance n° 2015-86 du 30 janvier 2015 (prise sur le fondement de la loi du 2 janvier 2015 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises), les micro-entreprises (à l'exception de celles dont l'activité consiste à gérer des titres de participations et de valeurs mobilières) ne sont plus tenues d'établir une annexe à leurs comptes annuels. Sont des micro-entreprises, celles qui ne dépassent pas au cours de deux exercices consécutifs, deux des trois seuils annuels fixés par l'article D123-200 du Code de commerce (Décret n° 2015-136 du 17 février 2015) :

Total de bilan : 350 000 euros,

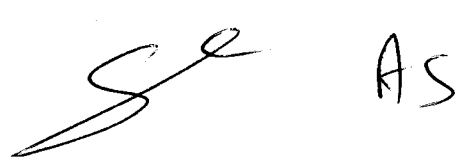
Chiffre d'affaires : 700 000 euros,

Nombre moyen de salariés employés égal à 10.

Cette mesure de simplification s'applique dès 2015, au titre des comptes clos au 31 décembre 2013, et déposés à compter du 1er avril 2015

Au regard de ces dispositions la SASU n'est donc pas dans l'obligation d'établir une annexe aux comptes annuels.

La société opte par ailleurs pour la confidentialité de ses comptes



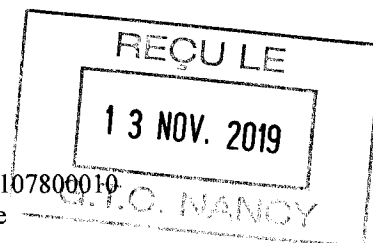
SASU A DEUX ON VOIT MIEUX

8 RUE PACATTE 54300 LUNEVILLE SIREN 80437107800010

Société par actions simplifiée à associé unique

Date immatriculation RCS 08-09-2015

Capital social 500,00 €



- L'associé s'est réuni en assemblée générale ordinaire sur convocation verbale du Président.
- Est présent : M. SERGENT Arnaud – Président et associé unique de la SASU A DEUX ON VOIT MIEUX

Procès-verbal de la décision ordinaire en date 6 Novembre 2018

L'associé unique de la SASU a pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la présidence.

Ordre du jour

1. Rapport de gestion du Président sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018 et clos le 31 décembre 2018.
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et affectation du résultat.
4. Quitus au Président

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé :

- ses rapports ;
- les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexe ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les formes et délais légaux. Il ajoute que l'associé n'a pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-26 du Code de commerce, et n'a pas posé de questions écrites.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Président.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par le président, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un **résultat net de l'exercice au 31/12/2018 : - 13 598 €.**

L'associé unique donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- *Report à nouveau en totalité*
- *Capitaux propres portés à + 32417 Euros*

SASU A DEUX ON VOIT MIEUX

8 RUE PACATTE 54300 LUNEVILLE SIREN 80437107800010
Société par actions simplifiée à associé unique
Date immatriculation RCS 08-09-2015
Capital social 500,00 €

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport du président, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.223-19 du code de commerce n'est intervenue.
Aucune distribution de dividende n'est intervenue.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

QUATRIEME RESOLUTION

Le président est renouvelé dans sa fonction pour une durée d'un an et pour une rémunération identique à 2018

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 H 15 après signature du présent procès-verbal.

A LUNEVILLE, Le 6 Novembre 2019

* * *

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Président et associé unique

Monsieur SERGENT ARNAUD



AS